

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 21 SEP. 2020

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Cyril MONTOYA, conservateur en chef du patrimoine, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, site de Montpellier, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Agnès LATTUATI-DERIEUX, ingénieure de recherche hors classe, responsable des analyses organiques, centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Monsieur Damien LEROY, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources des métiers de l'archéologie, bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques, sous-direction de l'archéologie, direction générale des patrimoines ;
- Madame Élisabeth MARIE-VICTOIRE, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle béton, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Damien LEROY, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources des métiers de l'archéologie, bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques, sous-direction de l'archéologie, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 SEP. 2020

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK